

A la recherche des origines des noms de Monnières

7 ème épisode

Quand passe la Justice !

On parle souvent de moulins à Monnières. Et pour cause, Monnières tire son nom d'un meunier ou d'un moulin.

Parmi les trois moulins à vent qui ornent encore notre commune, il y a le Moulin de la Justice.

Même si aucun écrit n'étaye mes dires, il ne faut pas être grand clerc pour deviner l'origine du nom de ce lieu.

Revenons de nombreuses années en arrière, au moyen âge, quand le seigneur des lieux avait droit de haute ou de basse justice sur ses sujets.

De quoi, s'agissait-il ? Tout simplement, dans le cadre féodal, un seigneur pouvait selon sa condition, tuer ou condamner à de plus légères peines le contrevenant à quelques règles de l'époque.

Pour les peines les plus graves, vol, meurtre, blasphème, ..., le seigneur suffisamment important pouvait décider de la pendaison de l'individu incriminé. Qui était le seigneur des lieux au moyen âge, je n'en ai aucune idée à ce jour.

Pour corser la chose (même si les corses n'ont rien à y voir) chaque seigneur voyait son droit de haute justice assorti de fourches patibulaires à tant de branches. Donc le seigneur, plus il est puissant, se voit attribuer un gibet à une taille proportionnelle à sa puissance. Gibets, dressés le plus souvent sur des hauteurs et ainsi exposés à la vue de tous, et que l'on dénommait aussi à l'époque « moulins de justice ». Il est vrai que ces corps pendus, par exposition permanente, avaient un effet dissuasif sur le reste du bon peuple, invité à rester dans le droit chemin. Ainsi pour notre Moulin de la Justice, sa bonne exposition sur l'éminence que l'on sait devait être tout à fait pédagogique.

Maintenant, reste à trouver au pied du moulin, la mandragore, plante magique qui dit-on ne poussait qu'au pied des gibets. Bonne cueillette.

A suivre

Pierre PAILLARD